CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39840** **VALABLE JUSQU'AU** **21/07/2027**

ÉDITÉ LE 06/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999

Raison sociale : ESPACES COULEURS EURL

Forme juridique : SAS

Capital : 45 000

15 RUE DE CHANTE-ALOUETTE
LOTISSEMENT DOMAINE DE BEAUSEJOUR LOT
33440 AMBARES ET LAGRAVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 199 B 00291

Siret : 421 798 042 00022

Téléphone : 05 56 32 54 97 **Fax :** 05 56 32 45 38

Portable : 06 19 75 30 33

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :
HELHUA (798 218 087) / HILARIO CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 7118831

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011417580604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011417580604

Site Internet : http://www.espaces-couleurs.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : comptabilite@espaces-couleurs.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 816 244 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	02/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/07/2026 14:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.